



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize, le 31 Mars, à 16 heures,

Le conseil municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 23 Mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur DESTREM, Maire.

15 présents : Mmes et MM. DESTREM Pierre, DURAND Jean-Régis, JAMMES Nelly, RIBA Albert, TAILLEFER Bernadette, CARRE Annick , GUILHAUMON Jean, SAURY Jean-Paul, ROQUE Bento, YAGUES Bernard, De CROZALS Anne, CONTE Yoann, THERET Marion, DESTAINVILLE Alain, VASSAL Didier.

4 absentes : Mmes CAZANAVE Liliane, CHAVINIER Anne, VARALDA Anne-Marie, ZOCCARATO Jeanine (ces deux dernières sont arrivées par erreur à 18 heures)

1 procuration : de Mme CAZANAVE Liliane à M. VASSAL Didier

Total des membres présents : 15 sur 19

Total des membres représentés : 1 sur 19

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint,

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte et a invité ses collègues à procéder à la nomination d'un secrétaire (art. 5 » loi du 5 Avril 1884).

Madame TAILLEFER Bernadette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.

Monsieur DURAND Jean-Régis, Adjoint, a fait la lecture du Procès-Verbal du 3 Décembre 2015. Ce procès-verbal a été rédigé par Mme TAILLEFER Bernadette, secrétaire de séance.

M. DESTAINVILLE se propose comme secrétaire suppléant. Le Conseil Municipal est favorable à cette désignation.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1) Présentation du Projet Budget 2016

Madame Caumettes, de la société KPMG présente à l'aide d'un diaporama le projet de Budget 2016.

Arrivée de Madame VARALDA Anne-Marie et de Madame ZOCCARATO Jeanine à 18 heures.

2) Vote Taux fiscalité 2016

Les taux proposés sont les mêmes qu'en 2015. Taxe d'Habitation : 18, 45 % - Taxe Foncière Bâti : 39, 53 %, Taxe Foncière Non Bâti : 115, 99 %. Après discussion, il est décidé de conserver ces taux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

3) Augmentation du nombre d'heures poste adjoint technique

Monsieur DURAND Jean-Régis expose que lors du Conseil d'Administration du 23 Novembre 2015, les 14 communes du Syndicat Intercommunal de gestion du CES ont voté sa dissolution. Cependant un agent est employé, Madame Frédérique DAL ZOTTO (agent intercommunal : 25 h SIG du CES + 10 h Mairie). A compter du 1^{er} Juillet 2016, la municipalité souhaite la passer à 35h/semaine avec une mise à disposition au Conseil Départemental 9h/semaine.

Par manque d'éléments, le point sera reporté au prochain conseil municipal.

Les membres présents sont d'accord pour reporter ce point à la prochaine réunion.

4) Rénovation travaux sur objets classés (point présenté par Monsieur DURAND Jean-Régis)

L'association « Les Amis de la Rotonde » a pour objectif la restauration de la statue en pierre polychrome de Saint Jacques et de « la mise au tombeau » (objets classés du 16^e siècle). La commune étant propriétaire du bâtiment et du mobilier, le conseil municipal doit prendre la décision officielle d'autorisation de travaux. Une délibération de principe est nécessaire afin de demander une subvention pour les travaux envisagés (subvention de la DRAC environ 40 % + association).

Adopté à l'unanimité des membres présents

5) Rétrocession d'une concession au cimetière

Suite au décès de Monsieur Arnaud, du domaine Saint Louis, sa veuve ne souhaite pas conserver la concession achetée au cimetière en 1995 pour un montant de 750 francs, soit 114, 34 euros.

Madame Arnaud propose une rétrocession de la commune pour ce même montant.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

6) Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH) (présenté par Monsieur Yagues Bernard.

La commune doit mettre en place cette nouvelle pratique en collaboration avec Carcassonne Agglo. Une délibération est nécessaire afin de demander une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour la réalisation d'un PAPPH.

La loi LABBE (sénateur écologiste du Morbihan), votée en 2014, interdit les pesticides et produits phytosanitaires, pour les communes dès 2017).

Notre solution serait de prendre un bureau d'études qui va évoquer avec nous les moyens à mettre en œuvre pour être en conformité avec la loi.

Les actions : sensibiliser la population sur les risques, sensibiliser également les agents municipaux. De ce fait, il est possible d'obtenir le label « Zéro Phyto, Ville Propre ». Si l'on s'engage maintenant, on a droit à des subventions à 80 % pour du matériel.

La création d'une commission extra municipale est envisagée (viticulteurs, jardiniers).

Monsieur Destainville Alain est d'accord pour participer à cette commission en tant que responsable d'association de jardiniers.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7) Création et élection d'un poste d'adjoint au maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil détermine le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée municipale.

Monsieur Vassal Didier demande quelles sont les charges de travail qui nécessitent cette création ?

Monsieur le Maire répond que la proposition a été faite en faveur de Monsieur Yagues Bernard, qui s'investit énormément dans l'extension des compétences (environnement, économies d'énergie).

3 voix contre, 1 abstention, 14 voix pour la création de poste d'adjoint.

Il est alors demandé s'il y a un autre candidat qui se présente pour le poste d'adjoint au maire. Après une réponse négative, il est procédé au vote, à bulletin secret, en faveur de la candidature de Monsieur Yagues Bernard.

16 voix pour, 1 voix pour Marion Théret, 1 voix pour Anne-Marie Varalda.

8) POINTS DIVERS :

Consultation pour le nom de la future région

Il est demandé aux conseillers municipaux quel est leur choix pour le nom de la future région. Après un tour de table : Méditerranée-Pyrénées 1voix – Sud de France : 2 voix – Languedoc-Pyrénées : 6 voix – Occitanie : 6 voix. Un courrier sera envoyé.

Intervention de Monsieur Conte Yoann : Dans le cadre de la précarité qui concerne « Locataires et Propriétaires d'une maison » il y a possibilité de l'isoler (combles), pour 1 euro seulement, grâce au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, concernant les personnes à revenus réduits.

Se renseigner auprès de la mairie pour tous renseignements.

Distribution des sacs poubelles : tous les jours, dans l'après-midi, à la mairie, au bureau du garde.

Pièges à frelons : un agriculteur a eu des problèmes. Deux pièges pourraient être installés dans 5 endroits. Il est proposé de faire des achats groupés : 6 euros par piège. S'il y a des frelons, il y a obligation de le déclarer à la préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 heures.

Le 5 Avril 2016,

Le Maire, Pierre DESTREM